

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 732

Buchbesprechung: Publications reçues

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MALADES ET GARDES-MALADES

Luttons contre la tuberculose

La Ligue genevoise contre la tuberculose avait organisé, le 17 mai, une grande manifestation à la Salle de la Réformation, pour lancer sa nouvelle campagne de recrutement.

Il lui faut des membres, beaucoup de nouveaux membres, afin d'arracher à cette terrible maladie, les 3500 victimes qu'elle prévète chaque année en Suisse. Grâce aux efforts accomplis depuis le début du siècle, le taux de 26,5 décès annuels pour 10 000 habitants est tombé à 8 ; les progrès sont nets, mais il faut travailler encore pour rivaliser avec les pays nordiques tombés à 4 décès et même à 3. Genève se distingue hélas ! par le taux le plus élevé de Suisse : 9 ; c'est pourquoi cette ville se doit d'améliorer au plus tôt cette situation.

C'est fort coûteux. Puisqu'aucun remède spécifique éprouvé n'existe encore, on doit améliorer les conditions économiques, lutter contre la misère, dépister les tuberculeux précoces, donner de longues cures. On calcule qu'un malade, avec tous les frais qu'entraînent les traitements, la suspension de travail, l'entretien de sa famille, revient en moyenne à 24 000 francs. La collectivité a donc intérêt à coopérer de tout son pouvoir à l'action entreprise pour dépister les malades qui s'ignorent encore, pour prévenir la contagion, pour diminuer les causes de la maladie : logements insalubres, contagion par négligence, mauvaise habitudes d'hygiène, etc. Elle peut le faire de deux manières, d'abord en se soumettant avec discipline aux mesures proposées, ensuite en adhérant à la Ligue. (On devient membre moyennant une cotisation annuelle de deux francs. Lors de la séance du 17, on recueillit 131 nouvelles adhésions.)

Tout ceci fut fort bien exposé par MM. Mozer, Dr (président de la Ligue), Berthet, Dr (directeur du Centre interdépartemental d'éducation sanitaire de Grenoble), Satter (secrétaire de la F.O.M.H., section de Genève), A. Picot (président du Conseil d'Etat). Des films sur les logements insalubres, les mauvaises habitudes à perdre et les bonnes habitudes à prendre, illustreront les allocutions ; enfin l'Ondine Genevoise égaya de ses morceaux admirablement enlevés, une manifestation dont le sujet était sévère.

Pourquoi nous étendrons, dans ce journal, sur le travail de la Ligue et son appel ? C'est qu'elles justifient les campagnes que le Mouvement a menées depuis sa fondation. Quels maux en effet, sont à la racine de cette maladie sociale, sinon l'alcoolisme, le chômage, les maladies vénériennes ? On l'a dit et répété l'autre soir. Or, la lutte contre une maladie sociale exige la collaboration sans réserve des groupements féminins animés de l'esprit de solidarité, les lectrices du Mouvement le comprendront et elles apprendront avec un vif intérêt que telle est aussi l'opinion du comité de la Ligue qui vient de nommer trois nouveaux membres féminins. Ce comité fonctionne comme une sorte de commission semi-officielle, aussi ne nous est-il pas indifférent de savoir que sur 38 membres, il compte huit dames dont l'une fait partie du bureau, Mme R. Peyrot, vice-présidente. Nous aurons à cœur de les soutenir.



Publications reçues

Simone Bergmans. — *Moi... ce malade*. Éditions La Baconnière - Neuchâtel.

Souvent, lorsque médecins et amis bien portants cherchent à encourager les malades condamnés à une immobilité prolongée, ils échouent. Que peuvent dire, en effet, ceux qui vont et viennent librement à ceux qui gisent, prisonniers de leurs maux ? Il leur est impossible de ressentir assez profondément l'amertume de l'épreuve pour faire jaillir la parole qui réconforte et rétablit l'équilibre moral rompu.

Mais voici un livre, écrit par une femme, obli-

Contrat-type pour les infirmières et infirmiers diplômés

L'arrêté du Conseil Fédéral pris le 16 avril 1947 et établissant un contrat-type de travail pour le personnel sanitaire aurait réjoui la fondatrice de notre journal Mlle Gourd. Le statut des gardes-malades, qu'elle jugait mauvais, l'avait toujours préoccupée, elle en parlait déjà en 1913, dans le Mouvement. Lors de la campagne déclenchée par le Messager Social en 1943, elle s'y associa : « ... nous Suisses qui sommes si fiers de notre organisation sociale... nous arrivons, quant aux conditions faites aux gardes-malades, au 42me rang de la liste des pays principaux où existent des Sociétés de Croix-Rouge ! ». Enfin, comme présidente du Cartel genevois d'hygiène sociale et morale, elle participa à la réforme que prit en mains le Cartel romand, avec d'autres groupements, pour aboutir au contrat qui est entré en vigueur le 1er mai 1947.

Nous citons ici une partie de l'article émanant du Secrétariat féminin suisse à Zurich, dû à Mlle Gertrude Niggli, spécialiste des questions professionnelles et nous le faisons suivre d'un tableau qui permet de comparer le statut des gardes-malades au moment de l'enquête faite par Mme L. Leemann, ancienne directrice de la Pflegerinnenschule (Zurich) en 1943, les vaux émis par la commission du Cartel, réunie le 30 novembre 1943, et les résultats obtenus dans le contrat-type actuel.

« Les différents travaux préliminaires de l'Association suisse des établissements suisses pour malades, de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés et de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ont enfin abouti ; ils ont eu pour résultat un contrat-type de travail pour les infirmières et infirmiers diplômés. Un arrêté du Conseil fédéral prévoit son entrée en vigueur pour le 1er mai 1947. L'avènement de ce contrat-type prend pour cette profession une signification toute particulière. Dès la fin du siècle, se basant sur des prémisses à la fois religieuses et éthiques tout en se reposant déjà sur une formation professionnelle, la profession de « soeur » apparut, elle suscita à juste titre l'estime et la confiance du peuple. Le développement extraordinaire rapide de la science médicale fit subir à la formation professionnelle des infirmières une évolution continue. Toutefois, les conditions de travail ne subirent pas, elles, l'influence du développement général tout aussi rapide de la législation du travail. Cependant, depuis bien des années, des voix s'élèveront qui attiraient l'attention sur la nécessité d'une amélioration des conditions de travail dans cette branche ; rappelons l'activité digne d'éloge de Mme L. Leemann, Zurich, ancienne directrice de la Pflegerinnenschule. Les réformes si péniblement ob-

tenues ne purent rapidement et vraiment trouver leur réalisation que sous la pression exercée par le manque d'infirmières.

Voici donc un contrat-type sur pied. Les « soeurs » se sont montrées bien modestes dans leur revendications. Elles savent très bien que dans leur profession, le côté matériel est de moindre importance. Toutefois un surmenage chronique, une continue fatigue physique et intellectuelle, des soucis trop lourds quant à leurs vieux jours, ne pouvaient à la longue qu'éprouver durablement leur joie au travail, leur oubli d'elle-même, leur force morale. Afin que leur profession garde toute sa signification véritable, il était indispensable que les conditions de travail des infirmières et infirmiers soient fixées par la loi.

Le contrat s'applique à toutes les infirmières libres et diplômées exerçant dans les établissements publics ou privés, à but lucratif ou d'utilité publique dont le but est de soigner les malades, malades nerveux et mentaux y compris, de même les femmes en couches, nourrissons et enfants. »

G. N.

¹ Mouvement Féministe du 3 avril 1943 et du 23 octobre 1943.

TABLEAU COMPARATIF

	Enquête de 1943.	Vœux du Cartel en 1943.	Contrat-type fédéral 1947.
Durée du travail :	75 à 80 heures hebdomadaires.	60 heures hebdomadaires. (66 en cas de nécessité pendant la période de transition.)	60 heures (en cas de nécessité, 60 à 66 h. autorisées jusqu'en 1951).
Repos :	Pas de règle fixe et générale.	24 heures hebdomadaires.	24 h. de repos consécutif hebdomadaire (pause convenable pour les repas).
Congé annuel :	50 % des hôpitaux, 4 semaines 9 % » » davantage 41 % » » moins	4 semaines annuelles, salaire payé et indemnité d'entretien.	4 semaines (salaire payé, indemnité d'entretien 4 fr. par jour).
Salaire mensuel initial :	40 à 376 fr. (hommes) 25 à 200 fr. (femmes) plus entretien et logement	Salaire suffisant et correspondant à la formation professionnelle exigée et aux années de service.	180 fr. augmentant jusqu'à un minimum de 260 frs, plus logement et entretien.
Logement :	50 % des infirmières ont 1 chambre à 1 lit, les autres sont de 2 à 8 par chambre.	Chambre à un lit.	Chambres individuelles, chauffables répondant aux règles d'hygiène ; installations sanitaires indépendantes de celles des malades.
Gardes-malades mariées :			
Contrôle médical :	Pas de contrôle complet. 225 hôpitaux sur 313 procèdent à un examen partiel.	Examen médical régulier et complet.	2 visites médicales annuelles complètes, davantage pour le personnel soignant les tuberculeux.
Cas de maladie :	Conditions variables. selon les hôpitaux.	Salaire payé, soins et entretien gratuits, pendant une période correspondant aux années de service.	Assurance maladie et accidents professionnels obligatoire (participation de l'employeur), soins et entretien pendant une durée correspondant aux années de service.
Assurance vieillesse et invalidité :	132 hôpitaux sur 313 ont une assurance pour leur personnel libre. (Vespa Zeitschrift) 9 sept. 1944.	Assurance vieillesse et invalidité obligatoire. (Information au Service du Travail Social.)	Assurance vieillesse et invalidité, par moitié au compte de l'employeur et de l'employé. (6 %, 6%).

L'ÉGALITÉ DE SALAIRE est réalisée

Les conditions sont les mêmes pour les infirmières et les infirmiers

Le contrat fédéral sert de base pour les contrats-types ou collectifs qu'établissent dans les différents cantons, les hôpitaux, cliniques, etc., avec les diverses associations professionnelles d'infirmiers ou d'infirmières.

Dans les cantons de Vaud et de Genève, deux contrats collectifs sont déjà respectivement établis et signés. Ils sont à l'étude dans les cantons de Neuchâtel et Fribourg. Au Valais, un

contrat-type est en vigueur, il n'est pas encore observé partout.

L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (A.S.I.D.) a préparé parallèlement, des contrats concernant les infirmières visiteuses, les infirmières travaillant au domicile des malades et les infirmières assistantes de médecins. Les différences de ces divers contrats proviennent des conditions professionnelles différentes dans ces trois catégories, mais ils s'ins-

pirent tous des directives données par le contrat-type fédéral.

La population est reconnaissante aux associations professionnelles et aux établissements hospitaliers d'avoir, dans un esprit de réelle compréhension et par un labeur minutieux, mis au point la réforme et la protection de cette profession dont les conditions de travail l'avaient émouue.

A. W. G.

connue : les malades aussi, sont un élément constructif dans la société, leur apport, dû à leur sensibilité spéciale, est essentiel à la civilisation. Ils doivent donc savoir qu'ils sont un élément actif, ils doivent renoncer à s'abandonner, et ils l'apprennent dans les pages de Mlle Bergmans. S'ils ne trouvent pas, là, des réflexions spirituelles ou religieuses, ils y entendent un appel à la reprise de la vie normale, dans des conditions différentes, imposées par les circonstances, mais repris immédiatement quand même et non pas atteinte stérile de la guérison.

Ce livre, au verbe fort et parfois truculent,

est si bouillonnant d'ardeur et d'énergie, qu'il stimule les existences languissantes et accablées. Vous qui cherchez, avec angoisse, le moyen de rendre à ceux qui vous sont chers, la vitalité et la joie, donnez-leur *Moi... ce malade*.

B. G.

La Trêve Haute, poèmes, par Simone Giacchetto.

Éditions du Courrier de Genève.

Ce petit livre, traversé de grands souffles spirituels, est une œuvre de début. Son auteur, une jeune femme qui semblait comblée par la

vie, ne reçut que le reflet de bonheurs entrevus. Une à une, les joies du foyer disparaissent ; une à une les chances d'une existence normale et heureuse s'éffritèrent. Pour se donner une raison d'être, la jeune fille se pencha vers l'enfance. La mélancolie de son propre destin augmentait chez elle la compassion que le sort des petits anormaux inspire. Sa fine psychologie, ainsi que son intelligence particulièrement intuitive, lui eurent permis de réussir dans cette vocation maternelle, la plus difficile de toutes. Par malheur, son état de santé devint bientôt trop précaire pour qu'aucune activité régulière fût possible. C'est dans ce désarroi, dans la tristesse de la solitude, que s'éveilla le « petit troubadour ». Jusqu'alors, Simone Giacchetto n'avait utilisé sa plume que pour écrire de petits contes à l'usage des enfants. Son inspiration poétique, apparentée à celle de Marie Noël par le tendre mysticisme et la joie intime qui s'en dégagent, lui vint du ciel comme une consolation. Un jour elle entendit son amie chanter et recueillit ses chants. « La recherche de la vérité, de la simplicité joyeuse, de l'amour, la grande souffrance des

Mort d'une journaliste

A Blonay est décédée, le 5 mai, Mme Berthe Clerc-Sugnet, journaliste, qui avait 80 ans. Mme Clerc, une excellente féministe, a montré ce que peut une femme énergique et travailleuse, car elle demeura veuve très tôt, avec une famille à élever. Elle avait fait des études musicales ; elle dut renoncer à son art pour vivre — il faudrait dire, vivre — de sa plume. Elle a rédigé, de février 1914 à octobre 1932, le *Courrier de Vevey* ; c'était alors la seule femme ou presque — à part Mme Blanc-Oderbolz qui a dirigé pendant plusieurs années *La Feuille d'Avis des Montagnes*, du Locle — à rédiger seule et sous sa responsabilité un quotidien romand. Mme Clerc a collaboré régulièrement à *La Feuille d'Avis de Vevey* à laquelle elle adressait des lettres de mon v'lage.

S. B.

Assemblée des déléguées du Secrétariat féminin suisse

(Suite)

très rapide, il ne laisse pas de cause de gros soucis et ceux-ci font l'objet de longues discussions aux assemblées. En effet, la question financière n'a pas encore trouvé sa solution. Si la Section I, plus ancienne, bénéficie d'une assez bonne situation, il n'en est pas de même des deux sections créées, il y a trois ans, car elles ne disposent d'aucune réserve. Après l'assemblée du 23 novembre, quelques associations annoncent qu'elles augmenteraient leur cotisation, suivant ainsi les directives du barème présenté par le Comité, mais cet apport est notamment insuffisant aussi le budget prévoit-il un déficit de plus de 6.000 francs. Il s'agit donc de s'atteler à trouver une solution et l'assemblée décida qu'une commission financière devait être chargée d'étudier l'ensemble de la situation. D'ici la fin de mai, les associations-membres sont priées de proposer des déléguées pour cette commission.

L'assemblée enregistra avec regret la démission de la présidente, Mlle Schlatter, qui consacrera son ardeur et son temps aux débuts du Secrétariat. Des membres suppléants chargés de remplacer les membres romands des commissions lorsqu'ils sont empêchés de se rendre aux séances, furent élus par l'assemblée. Ce sont Mlle Perret, pour la section I, Mlle Delisle, pour la section II et Mlle Weibel, pour la section III.

La prochaine assemblée aura lieu en Suisse romande, à Montreux, probablement.

V. W.

Notre correspondante tessinoise au Parlement des femmes italiennes

Je traversais Milan, regardant le cœur serré dans une gaine de tristesse, les traces terribles laissées par le progrès tant vanté dans la grande métropole lombarde, lorsque mon regard fut attiré par de nombreux manifestes qui tapissaient les murs des palais et des carcasses de palais :

Congrès provincial de l'Union des Femmes italiennes (UDI)

19-20 avril 1947.

Palais de l'Art.

Oratrices : Maria Carnevali - Maria Romita. La tentation fut trop forte et je n'hésitai pas un instant à prolonger mon séjour à Milan, afin de pouvoir assister à ce Congrès.

A 14 h. 30, le 19 avril, je me trouve donc ponctuellement à l'entrée d'une grande salle, au Palais de l'Art et je pensais pouvoir me frayer un passage à travers la foule, mais je me trompe

pas. Trois jeunes femmes ont la garde à l'entrée et il faut s'annoncer. Je décline mon nom, en pensant qu'il ne peut produire aucune impression. « Comment, vous êtes la dame... de Lugano ? La dame de l'arbre de Noël ? » me demande l'une des trois jeunes femmes. Il ne me reste qu'à en convenir, tout en songeant qu'on ne saurait penser à tout ! L'une de ces personnes saisit alors ma belle-sœur et son enfant par le bras, afin de les conduire — m'explique-t-elle — aux places de balcon, et une autre de ces dames me prie de la suivre sur la scène où se trouve « in corpore » le Comité et les déléguées de nombreuses associations auxquelles je suis présentée et qui m'accueillent avec une évidente sympathie.

Le Congrès débute par la présentation des déléguées des différentes associations affiliées aux diverses régions, surtout de la Lombardie. Le maire de Milan, M. Greppi d'abord, les déléguées ensuite, apportent un salut chaleureux à la foule qui remplit le parterre, les galeries, les balcons et les loges de la salle. A mon tour, je suis priée de prononcer quelques mots, mais je décline l'invitation parce que, me trouvant au milieu de tant de déléguées, moi-même n'étant déléguée de personne, je n'assiste à cette manifestation que par un pur hasard.

Puis, Mme Dr Carnevali prend la parole, la première, devant le microphone pour faire son rapport sur le thème : « Comment réaliser les droits de la femme, approuvés par la nouvelle Constitution, dans la situation économique de notre province ? » Maria Carnevali est une petite personne toute parée de grâce féminine, grâce que les signes évidents d'une prochaine maternité ressuscitent encore. En la rencontrant dans la vie privée, nul ne pourraient supposer qu'elle est une oratrice douée de tant d'énergie et surtout une militante si active dans le champ des revendications féminines.

Elle tient le microphone pendant une heure trois quarts, souvent interrompu par des applaudissements chaleureux. Elle développe son sujet avec une maîtrise convaincante, que j'ai rarement rencontrée en d'autres occasions. Elle peut avoir vingt-ans, et depuis deux ans environ elle est l'épouse d'un certain Dr Leghissa qui semble approuver entièrement son activité dans le domaine politico-social.

Ensuite c'est le tour de la doctoresse Maria Rimpla. Plus âgée que Mme Carnevali, mais néanmoins encore très jeune, elle aussi est une oratrice de talent.

Toutes deux, en même temps qu'elles développent le thème principal fournissent une quantité de réponses et d'explications à de nombreux : « Pourquoi ».

Pourquoi entend-on encore parler de guerre ? Pourquoi les femmes ne peuvent-elles être chef de bureau ou contremaîtresses ?

Pourquoi les femmes enceintes ne jouissent-elles pas d'une caisse de prévoyance indispensable pour pouvoir attendre leur enfant en toute tranquillité et sérénité ?

Pourquoi le nombre des femmes qui travaillent est-il inférieur à celui des hommes ?

Pourquoi les servantes n'ont-elles pas un syndicat ?

Pourquoi les infirmières ne peuvent-elles pas se marier ?

Pourquoi les ménagères qui travaillent toute leur vie ne sont-elles pas au bénéfice d'une assurance-vieillesse ?

Pourquoi les femmes, chefs de famille, ne sont-elles pas reconnues juridiquement comme tels ?

A tous ces problèmes elles suggèrent les réponses les plus judicieuses et les plus sages afin d'obtenir la réalisation de leurs projets.

A 18 h., cette première et féconde journée du Congrès, se termine au milieu des plus vifs applaudissements, les travaux devant se poursuivre dès la matinée suivante.

Surtout, rendez-vous est pris pour que chaque déléguée se trouve à son poste à 17 h. 30 pour la réception d'une délégation soviétique.

A 17 h. 30, le 20 avril, déléguées, invités, au-

torités sont à leur poste d'attente, poste qui domine une salle encore plus comble que la veille. En attendant, on donne un bref résumé du travail accompli durant la journée des congressistes : une demoiselle Galloni de Gorla, demande la reconstruction de l'école détruite par le fameux bombardement et l'intervention des autorités sanitaires pour éviter l'extension de l'épidémie de typhus provoquée par les décombres encore amoncelés. Mme de Grada affronte le douloureux problème des gens expulsés de leur domicile, en proposant de les soumettre à l'autorité communale.

Maria Romita expose et soutient les revendications de toutes les ouvrières, organisant des comités de solidarité populaire et encourageant les mouvements de protestation contre la vie chère.

La députée Noce — un type bien sympathique de la femme du peuple qui ne doit pas avoir perdu son temps durant les années difficiles — intervient en faveur des ouvrières des industries textiles. Elle est à la tête d'une organisation de 75.000 ouvrières du textile qui possèdent en elle une jeune mère, une conseillère avisée, et qui manifestent leur attachement par des applaudissements sonores et ininterrompus.

Mais il serait trop long de rapporter ici tous les discours.

Vers 18 h. une atmosphère d'attente enveloppe la salle et à 18 h. précises, les déléguées de l'Union soviétique font leur entrée sur la scène.

Accueillies par des applaudissements frénétiques, elles reçoivent en hommage des fleurs offertes par des enfants de partisans, puis elles sont présentées aux déléguées, au comité, au maire de la ville, etc... qui attendent debout sur la scène.

Un petit incident se produit lorsque la présidente du Congrès présente au public le chef de la délégation en la personne de « Mme » Vera Fomina ; un coup de sifflet retentit alors dans la salle : « Non pas madame, camarade » déclare la camarade Fomina en riant de bon cœur, et elle fait traduire par l'interprète : « naturellement camarade ». Elle fait ensuite allusion au travail accompli par les femmes italiennes du Nord — 37.000 — spécialement pendant la dure guerre de résistance, et à la victoire républicaine qu'elles ont su conquérir avec le droit de vote et d'élection. « Nous saluons votre lutte et votre victoire. » D'autres déléguées soviétiques passent alors devant le microphone. Il est seulement regrettable que le traducteur ait paru quelque peu hésitant, étant donné la grande différence entre les deux langues, sinon nous aurions eu du matériel assez intéressant à exploiter.

La dernière à passer devant le microphone est l'héroïne nationale : Eugénie Gigulenko : « Chers amis, dit-elle, je vous apporte le salut le plus chaleureux de l'armée rouge. En 1941 des centaines de milliers de jeunes, étudiants et étudiantes, ouvriers, intellectuels, tous les citoyens russes, sont allés comme un seul homme au combat. Je vous affirme que la douleur et les souffrances n'ont pas démolisé notre peuple. Nous avons entrepris ensuite l'œuvre de paix avec la même ardeur qui nous a fait entrer en guerre. Et pour la paix, le peuple soviétique comme le peuple italien travaille et continuera à travailler. »

Eugénie Gigulenko est une très belle jeune femme d'environ vingt-cinq ans, étudiante, l'une des trente aviatrices survivantes de l'immense steppe russe : 970 vols de guerre, premier-lieutenant pilote. Sur l'élegant uniforme qu'elle porte avec une grande désinvolture brillent six médailles et une quantité d'autres décorations. En dépit de son frais visage de jeune fille, blonde et gracieuse, avec des yeux bleus, on pense qu'elle pourrait bien être trois fois un homme ! Les ovations qui ont salué la fin de son discours m'ont fait involontairement penser aux bombardements...

Après que d'autres déléguées russes ont pris

Et tu t'en vas par le monde, plus riche que les plus riches, Portant tes stigmates, rouges du sang du Christ.

Tu avances comme une croix vivante, Les bras larges ouverts pour la prière.

Pour mourir seulement tu replieras ta croix,

Nous aimons moins les poèmes de la seconde partie, où s'accusent certains défauts, en particulier les « cahots » de la cadence, ailleurs si harmonieuse. Malgré la liberté du rythme que les poètes modernes, s'inspirant des anciens bardes, ont rénové, les lois de l'harmonie ne doivent-elles pas subsister ? Mais dans la *Trêve Haute*, qui clôture le volume, s'épanche une intense émotion religieuse. Et quelle douce sagesse exprime cette prière :

Mon Dieu, mes yeux sont un don Un don précieux et je n'en doute pas. Faites que je sache, Seigneur, voir, Voitclair et droit. Que je ne les use qu'à contempler la beauté, la lumière,

la parole, la présidente du Congrès remercie etalue l'assemblée, et lentement la salle se vide, tandis que sur la scène, déléguées russes et italiennes, invités et autorités, échangent des idées et des politesses, et à 19 h. le Congrès provincial de UDI est terminé.

Et avant d'achever mon modeste rapport, je voudrais ajouter une constatation qui m'a fait grand plaisir : Dans divers manifester et dans le numéro spécial du Congrès, à côté d'élégantes silhouettes de jeunes femmes en « pantalons » j'ai pu lire : « Etre une jeune fille « émancipée » ne signifie pas porter des « pantalons » et au cours de conversations également, j'ai entendu souvent condamner sévèrement cette mode privée de bon goût et qui enlève à la femme toute sa féminité et avec elle beaucoup des droits obtenus et à obtenir, de la part des hommes de bon sens. (trad. F. May.)

F. Volonteri.

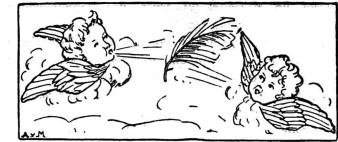
Nationalité de la Femme mariée

Plaintes amères d'une Suissesse qui va être repoussée de notre communauté nationale :

Bientôt, je perdrai la nationalité suisse. Mon fiancé, d'origine suédoise, serait d'accord de se fixer définitivement en Suisse, étant donné qu'il n'a plus de parents dans sa patrie. Mais les autorités bernoises le menacent d'une amende de 10.000 francs s'il accepte chez nous un poste rémunéré, c'est pourquoi il a dû récemment retourner en Suède. Pourtant je connais en Suisse de très nombreux étrangers qui ont obtenu le droit d'y résider et d'y travailler ; leurs convictions démocratiques ne sont pas très sûres, et cependant, personne ne redoute leur influence ! Quant à moi, il me faudra abandonner ma patrie, mes parents, ma famille, ma maison...

Tout ce que j'ai fait pour le pays, depuis tant d'années, toutes les heures que moi et les miens avons volontairement données à la collectivité, comptent pour rien. Je n'oublierai jamais, tant que je vivrai, la manière inhuma et imprévisible dont nos plus hautes autorités, en qui il faudrait avoir confiance, nous traitent.

N. V.



DE-CI, DE-LA

Après une Landsgemeinde.

M. André Siegfried, de l'Académie française, et M. Koulatchenko, ministre de l'URSS, à Berne, accompagnés de M. P. Martinet, directeur du bureau de Lausanne de l'Office central suisse du tourisme, ont assisté à la landsgemeinde de Glaris, qui leur a fait une profonde impression. M. Siegfried a dit son admiration de cet exemple de démocratie directe dans un article du *Figaro*.

Mesdemoiselles !

Vous serez coiffées tel qu'il vous plaira au

Salon de coiffure Robert
spécialiste
PERMANENTES - TEINTURES
BOURG-DE-FOUR 36 Télephone 4.14.86

Qu'ils ne soient souillés d'aucune vision impure, Id'aucun reproche amer.

S'ils doivent porter un sœul, que ce soit celui de la souffrance et de la joie...

Nous l'avons dit, *La Trêve Haute* est l'œuvre d'une débutante. Mais celle-ci mérite nos éloges. Elle saura tenir les promesses que nous lissons en marge de ses poèmes... la pensée de Simone Giacchetto, si ardente en sa pureté, prête à son petit livre une singulière grandeur.

Liste d'ouvrages nouveaux :	
ICHA compris	
Dr. Anna AUDOUIN NAVILLE.	<i>Eve et l'arbre de la connaissance</i> Fr. 6,25
Charles GOS.	<i>Notre-Dame des Neiges</i> 9,35
Aldous HUXLEY.	<i>L'éminence grise</i> 7,95
Mika WALTARI.	<i>Reine d'un jour</i> 8,85
Stefan ZWEIG.	<i>Castellion contre Calvin</i> 8,95
chez	
NAVILLE & CIE	
Rue Lévrier 5-7 - Passage des Lions	

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZENE Solidité - Elegance
5% escampté en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.